

## ÉTATS-UNIS

### Il faut assurer la sécurité des victimes du cyclone Katrina

Index AI : AMR 51/140/2005

ÉFAI

Mardi 6 septembre 2005

### DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a fait part, ce mardi 6 septembre, de sa profonde préoccupation à la lecture d'un certain nombre d'informations concernant les victimes du cyclone Katrina qui a dévasté la Nouvelle-Orléans et sa région ; des personnes auraient été abandonnées à leur sort pendant plusieurs jours dans une situation de plus en plus désespérée et critique.

L'organisation a appelé les autorités à déployer de toute urgence toutes les ressources nécessaires afin que toutes les personnes actuellement en cours d'évacuation, ou ayant besoin de secours dans les zones affectées, soient protégées des attaques et approvisionnées en nourriture et en eau, qu'on leur fournisse un toit et qu'elles puissent bénéficier de soins médicaux appropriés.

Remarquant que de nombreuses victimes avaient été rendues particulièrement vulnérables à l'impact de la catastrophe en raison de la situation de pauvreté prédominante, Amnesty International a également demandé l'ouverture d'une enquête indépendante et approfondie, afin de déterminer si les autorités auraient pu davantage assurer la sécurité des populations concernées ; l'enquête devrait en outre établir ce qui devrait être fait pour aider au rétablissement de la situation.

Outre l'incapacité des autorités à faire en sorte que les droits fondamentaux des personnes sinistrées soient respectés, notamment en leur fournissant un toit, de l'eau, des vivres et des soins médicaux très rapidement et en tenant compte de l'ampleur du désastre, l'organisation a pris note avec inquiétude d'informations faisant état de milliers de personnes prises au piège dans un centre de conférences et divers autres lieux, qui seraient la proie de bandes armées et courraient le risque d'être abattues, poignardées ou violées.

Le devoir de protection du gouvernement englobe le maintien de l'ordre dans la ville et

ses environs et la poursuite en justice des auteurs présumés de tels actes de violence. Toutefois, Amnesty International craint que la politique du « tirer pour tuer », qui a été autorisée par le gouverneur de Louisiane et qui serait appliquée par les forces de sécurité, ne conduise à un recours disproportionné et illégal à la force meurtrière. Ce pourrait être le cas, par exemple, avec des personnes non armées décrites comme des « pillards » et qui seraient à la recherche de provisions de première nécessité pour survivre en l'absence de toute aide.

Amnesty International a demandé instamment que les policiers n'aient recours aux armes à feu qu'en réponse à une menace imminente de mort ou de blessure grave, et seulement lorsque des mesures moins extrêmes sont insuffisantes, conformément aux normes du droit international. Tous les tirs doivent faire l'objet d'enquêtes rigoureuses et impartiales et les conclusions de ces enquêtes doivent être rendues publiques.

Les autorités doivent également veiller à ce que toutes les personnes en détention, notamment les milliers de prisonniers évacués vers d'autres lieux, puissent avoir la visite de leurs familles et contacter leurs avocats au plus tôt.

L'organisation a exprimé sa profonde sympathie aux victimes de cette tragédie et son soutien aux survivants, aux sauveteurs et à toutes les personnes engagées dans les secours aux sinistrés, au niveau médical et autre. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**